

Conditions de mise à disposition des espaces d'hébergement à Lancy

Adresse :
Chemin de l'Ancien-Puits, 8
1213 Petit-Lancy

Arrêt de tram le plus proche : Esserts, ligne 14
Arrêt de bus (direct depuis l'aéroport) Bus 22 arrêt Pré-Monnard

Contact :
Richard : 076 417 57 54 / français, anglais, espagnol
disponible par téléphone / What's app / Signal / Telegram

Francklin 078 726 97 12 / français, espagnol
disponible par téléphone / What's app

A. Conditions d'annulation

- 1 mois avant l'arrivée annulation gratuite
 - Jusqu'à 10 jours avant l'arrivée, la moitié du prix du séjour est à payer
 - Toute annulation dépassant ces limites sera facturée pour le montant total de l'arrangement pour tout le séjour
 - Check-out avant 12h00 / Check-in dès 16h00
 - Les dates des réservations mentionnent les jours d'arrivées et départ.
- Exemple : Une réservation du 14 au 26, signifie que vous pouvez arriver le 14 dès 16h et vous devez repartir le 26 avant 12h00.

B. Factures

- Le montant est facturé lors départ des artistes et est à payer dans les 10 jours après la date d'envoi de la facture, si ce n'est pas convenu différemment.

Le prix inclus :

- Draps, linges
- Connection Wifi
- Accès aux espaces communs : Cuisine, salles de bains, salle à manger, salon et jardin.
- Accès à une buanderie avec machine à laver

C. Responsabilités

- Les associations/institutions logeant des artistes sont responsables pour tous les biens endommagés ou volés. Ceci sera ajouté à la facture globale.
- Les clés perdues seront facturées CHF 50.-
- La maison se situe dans une zone résidentielle, il n'est pas possible d'avoir des activités bruyantes après 22h00.
- Il est interdit d'organiser des fêtes ou d'héberger d'autres personnes sans en avertir les responsables du site.
- Des containers de tri sont à dispositions derrière l'escalier extérieur de l'entrée.

D. Généralités

1. Pour confirmer de manière définitive une réservation, un courriel doit être envoyer indiquant les dates, le nombre de chambres et combien d'artistes vont loger. Ces informations sont valables et peuvent être modifié dans les délais listé sous point A.1.
2. Le client doit avoir lu les conditions générales et doit confirmer d'en avoir pris connaissance.
4. Les présentes conditions s'appliquent à toutes les réservations faites en direct entre l'organisation tiers et l'association Laps.

E. Assurances

1. Les biens des résidents sont assurés contre le vol avec effraction.
 2. En cas de dommages importants occasionné par les résident-es, le sinistre sera évalué par notre assurance, si celui-ci est pris en charge, la franchise sera à la charge du l'organisation qui a fait la réservation.
-